

ARRETE MODIFICATIF
de composition nominative du
Conseil Territorial de Santé Saint Malo Dinan

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.1434-9, L.1434-10, L.1434-11, R.1434-33 et R.1434-34,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L.1434-11 de la section 3 de son article 158,

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,
Vu le décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé,

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne – Madame Elise NOGUERA, à compter du 13 février 2023,

Vu l'arrêté du 25 mai 2023 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Bretagne portant modification de l'arrêté du 16 mai 2022 portant adoption des territoires de démocratie sanitaire en région Bretagne,

Considérant la sollicitation de l'Agence Régionale de Santé Bretagne par courrier du 03 février 2022 relative à la désignation des représentants aux conseils territoriaux de santé,

Considérant les réponses des personnes physiques ou morales appelées à siéger, à désigner ou à proposer des représentants au sein des conseils territoriaux de la région Bretagne,

Considérant les modifications demandées depuis la dernière mise à jour

ARRETE

Article 1er : Le Conseil territorial de Santé Saint malo Dinan comprend 50 membres.

Sa composition nominative par collège est la suivante :

1°/ Collège des professionnels et offreurs des services de santé

a) Représentants des établissements de santé

Représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements

Titulaire	Monsieur	CUESTA	FRANCOIS	FHF
Suppléant	Monsieur	MESTELAN	SEBASTIEN	FHF
Titulaire	Monsieur	LEVRIER	BRICE	FHP
Suppléant	Madame	YVARD	NATACHA	FHP
Titulaire	Madame	BIDAN	KARINE	FEHAP / URIOPSS
Suppléant	Madame	DUROCHER	GAELLE	FEHAP

Présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement

Titulaire	Monsieur	TAURIN	GREGORY	FHF
Suppléant	Docteur	TREVISAN	DAVID	FHF
Titulaire	Docteure	LE BOURLAIS	CHRYSTELE	FHF
Suppléant	Docteur	AUER	FRANCOIS	FHF

Titulaire	Monsieur	RIDOUX	EDGARD	FEHAP
Suppléant	Madame	DETREILLE	KARINE	FEHAP

b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médicosociaux

Titulaire	Monsieur	BEASSE	JEAN-RENE	FHF
Suppléant	Madame	BRIEND	SYLVIE	FHF
Titulaire	Monsieur	AJAGAYA-LE BEAU	GEORGES	FEHAP / URIOPSS
Suppléant	Madame	SCHNEIDER	VERONIQUE	FEHAP / URIOPSS
Titulaire	Monsieur	BRUNEAU	LIONEL	URIOPSS/NEXEM
Suppléant	Monsieur	PINEL	REGIS	URIOPSS
Titulaire	Monsieur	LE MERRER	EMMANUEL	NEXEM
Suppléant	Madame	LEON-LAOT	MARIE-CAMILLE	NEXEM
Titulaire	Madame	OLDANI	ANNE-CLAIRE	UNA BRETAGNE
Suppléant	Madame	RAHAULT	ANNICK	UNA BRETAGNE

c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Titulaire	Monsieur	HOUITTE	ANDRE	EAU ET RIVIERES DE BRETAGNE
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Madame	FRAIN	SOPHIE	CAPT'AIR
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Madame	LEBOUVIER	CAMILLE	IREPS BRETAGNE
Suppléant	Madame	FEURGEARD	DOMINIQUE	ASSOCIATION NOZ DEIZ SOLIDARITES

d) Représentants des professionnels de santé libéraux

Titulaire	Docteur	POIRIER	JEROME	URPS MEDECINS LIBERAUX
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Docteur	BOYER	OLIVIER	URPS MEDECINS LIBERAUX
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire		En cours de désignation		
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Madame	TURBAN	MAGALIE	URPS MASSEURS KINESITHERAPEUTES
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Monsieur	DOUCET	MARTIN	URPS PHARMACIENS
Suppléant	Docteur	BUTEUX-FLOCH	MARIE	URPS CHIRURGIENS DENTISTES
Titulaire		En cours de désignation		
Suppléant		En cours de désignation		

e) Représentant des internes en médecine

Titulaire	En cours de désignation
Suppléant	En cours de désignation

f) Représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale (centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé ; communautés professionnelles territoriales de santé et équipes de soins primaires ; communautés psychiatriques de territoire)

Titulaire	Monsieur	HERVE	CHRISTOPHE	FACS BRETAGNE
Suppléant	MADAME	CHEVALEREAU	FABIENNE	FACS BRETAGNE
Titulaire	Docteur	UNAL	JEAN-LOUIS	CPTS COTE D'EMERAUDE
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Madame	COLLAUDIN	LOETITIA	CSP JOSEPHINE LE BRIS
Suppléant		En cours de désignation		

Titulaire		En cours de désignation
Suppléant		En cours de désignation
Titulaire		En cours de désignation
Suppléant		En cours de désignation

g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

Titulaire	Docteur	HOARAU	JEAN-MICHEL	HAD ST MALO DINAN
Suppléant	Madame	FOLLIOU	MARINA	HAD ST MALO DINAN

h) Représentant de l'ordre des médecins

Titulaire	Madame	COURTIN TANGUY	LAETITIA	CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES MEDECINS
Suppléant	Madame	HENRY	ANNE	CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES MEDECINS

2° Collège des usagers du système de santé

a) Associations agréées (article L1114-1)

Titulaire	Monsieur	LEDUC	JEAN-JACQUES	AFD 35
Suppléant	Monsieur	LEMAIRE	DOMINIQUE	AFD 35
Titulaire	Monsieur	SCHMUTZ	THOMAS	France AVC 35
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Monsieur	BRUNET DE COURSSOU	CHRISTIAN	UDAF 22
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Monsieur	MONNERIE	ROLAND	UNAFAM
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Monsieur	ROBERT	FRANCIS	UNAPEI BRETAGNE
Suppléant	Monsieur	BREUX	GERARD	UNAPEI BRETAGNE
Titulaire		En cours de désignation		
Suppléant		En cours de désignation		

b) Associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

Titulaire	Monsieur	LEMERCIER	FELIX	CDCA 35
Suppléant	Madame	GOUINEAU	JESSICA	CDCA 35
Titulaire		En cours de désignation		
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Monsieur	HERVE	DENIS	CDCA 35
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Monsieur	MALLET	DANIEL	CDCA 22
Suppléant	Madame	PIRES	SANDRA	CDCA 22

3° Collège des collectivités territoriales du territoire de démocratie sanitaire concerné

a) Conseiller régional

				NEXEM
Titulaire	Madame	LE BECHEC	CAROLE	CONSEIL REGIONAL
Suppléant	Monsieur	LECUYER	ARNAUD	CONSEIL REGIONAL

b) Représentant des conseils départementaux

Titulaire	Monsieur	SOHIER	BENOIT	CONSEIL DEPARTEMENTAL ILLE-ET-VILAINE
Suppléant	Madame	MESLAY	SOLENN	CONSEIL DEPARTEMENTAL COTES-D'ARMOR

c) Représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile

Titulaire		En cours de désignation		
Suppléant	Docteur	POIROT	ETIENNE	PMI DES COTES-D'ARMOR

d) Représentants des communautés mentionnées aux articles L. 5214-1, L. 5215-1, L. 5216-1, L. 5217-1 ou L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales

Titulaire	Madame	LE MOAL	MARINA	AdCF
Suppléant	Monsieur	CARFANTAN	JEAN-RENE	AdCF
Titulaire	Monsieur	MAHIEU	PIERRE-YVES	AdCF
Suppléant	Madame	PELLERIN	CAROLINE	AdCF

e) Représentants des communes

Titulaire	Monsieur	LURTON	GILLES	AMF 35
Suppléant	Madame	PIROT-LEPRIZE	SOPHIE	AMF 35
Titulaire	Monsieur	LECHIEN	DIDIER	AMF 22
Suppléant	Monsieur	DESBOIS	MICHEL	AMF 22

4°/ Collège des représentants de l'État et des organismes de sécurité sociale

a) Représentant de l'Etat dans le département

Titulaire	Monsieur	MUSSET	BERNARD	PREFECTURE COTES-D'ARMOR
Suppléant	Monsieur	BRUGNOT	PHILIPPE	PREFECTURE ILLE-ET-VILAINE

b) Représentant des organismes de sécurité sociale

Titulaire	Madame	MAIGNAN	ELISABETH	CONSEIL DE LA CPAM 35
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Madame	LE CRUBIERE	MARIE-CHRISTINE	MSA ARMORIQUE
Suppléant		En cours de désignation		

5°/ Collège des personnalités qualifiées

Titulaire		En cours de désignation	
Titulaire	Monsieur	GAILLARD	BERNARD

Article 2 : En application de l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L. 1434-10 du code de la santé publique, les sénateurs et députés du département sont membres de droits du Conseil Territorial Saint Malo Dinan

Article 3 : Nul ne peut siéger au sein du conseil territorial de santé à plus d'un titre.

Article 4 : La durée des fonctions des membres du conseil territorial de santé est fixée à cinq ans, renouvelable une fois, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R1434-34 du code de la santé publique.

Article 5 : Le conseil territorial de santé est constitué d'une assemblée plénière, d'un bureau, d'une commission spécialisée en santé mentale et d'une formation spécifique organisant l'expression des usagers.

Article 6 : La composition, les modalités de vote et les modalités de fonctionnement des formations du conseil territorial de santé sont fixées par son règlement intérieur adopté en assemblée plénière.

Article 7 : Le présent arrêté sera complété pour tenir compte des désignations à venir.

Article 8 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 9 : La directrice de la stratégie régionale en santé de l'Agence régionale de santé Bretagne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Région Bretagne.

Fait à Rennes, le 14 février 2024

David Le GOFF



Directeur de la Délégation Départementale
d'Ille et Vilaine

